

POLITIQUE DE CITOYENNETÉ GLOBALE DE BEAM SUNTORY

Chez Beam Suntory, les valeurs d'entreprise sont un élément essentiel de la réussite sur le terrain. Ces valeurs - intégrité, leadership, travail d'équipe et responsabilité - sont essentielles au succès de l'entreprise. La réussite de l'entreprise dépend de la réputation dont nous jouissons auprès de nos collègues, de nos fournisseurs, de nos investisseurs et des communautés au sein desquelles nous travaillons et vivons. Les principes de citoyenneté globale de Beam Suntory soutiennent nos valeurs d'entreprise en fournissant des lignes directrices pour garantir que la société et ses employés respectent les droits de l'homme, la sécurité sur le lieu de travail et la protection de l'environnement dans chaque communauté où la société est implantée. Beam Suntory attend la même chose de ses fournisseurs et de ses sous-traitants afin que nous fassions preuve ensemble de notre leadership dans le monde des affaires. En outre, nous travaillons à l'amélioration de chacune de nos marques, de notre capacité à attirer et à retenir les meilleurs talents, et de notre gestion de la chaîne d'approvisionnement et de nos performances.

ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DE CITOYENNETÉ GLOBALE DE BEAM SUNTORY

1. Conditions de travail/santé et sécurité
2. Travail des enfants
3. Travail forcé
4. Discrimination
5. Heures de travail
6. Salaires et avantages sociaux
7. Environnement
8. Systèmes de gestion
9. Fournisseurs et sous-traitants

CONDITIONS DE TRAVAIL/SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Les employés doivent bénéficier d'un environnement de travail sûr et sain. La société prendra les mesures adéquates, selon les besoins, pour limiter raisonnablement les accidents et les blessures sur le lieu de travail. La société fournira des moyens d'évacuation adéquats et formera les employés à la préparation aux situations d'urgence.
- Le personnel doit recevoir une formation appropriée sur les questions de sécurité et de santé sur le lieu de travail. Cette formation doit être documentée et inclure les employés nouvellement embauchés et réaffectés.
- Si l'hébergement est fourni, l'entreprise veillera à ce que les dortoirs soient propres, sûrs et répondent aux besoins fondamentaux des employés.

TRAVAIL DES ENFANTS

- Tous les travailleurs doivent satisfaire ou dépasser les exigences de la loi locale sur l'âge minimal, mais en aucun cas des travailleurs de moins de 15 ans ne doivent être employés. En fonction de la nature du travail effectué, la société peut chercher à limiter l'emploi aux travailleurs âgés de plus de 18 ans.

TRAVAIL FORCÉ

- L'entreprise n'autorisera pas le recours au travail forcé, à la servitude pour dettes ou au travail pénitentiaire obligatoire.

DISCRIMINATION

- L'entreprise interdit de pratiquer ou de soutenir une discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite fondée sur la race, l'origine nationale, la caste, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, le sexe, le handicap, l'affiliation politique ou le statut de combattant.
- La société respecte l'observation par les employés des principes ou des pratiques relatifs à la race, l'origine nationale, la caste, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, le sexe, les handicaps, l'affiliation politique ou le statut de combattant.
- La société interdit les comportements, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques, qui sont sexuellement coercitifs, menaçants, abusifs ou exploitants. Ces abus comprennent, sans s'y limiter, le harcèlement sexuel, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique et la violence physique.
- La position de la société est qu'il n'est pas nécessaire qu'un syndicat existe entre la société et ses employés pour établir les conditions d'emploi. Toutefois, l'entreprise respecte le droit de ses employés à adhérer à des unités de négociation collective et ne pratique aucune discrimination fondée sur l'appartenance à un syndicat.

HEURES DE TRAVAIL

- La société se conformera aux lois locales et aux normes du secteur applicables en matière d'heures de travail. Toutefois, les employés ne doivent pas travailler plus de 12 heures par jour et 6 jours par semaine pendant plus de 3 semaines consécutives.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

- Les salaires et les avantages offerts aux employés doivent respecter ou dépasser les lois et les normes minimales légales locales.
- Aucune déduction de salaire ne sera effectuée à des fins disciplinaires. Toutefois, les suspensions sans solde seront autorisées lorsque cela sera justifié.
- Les employés doivent recevoir régulièrement des informations claires sur leurs salaires et avantages sociaux.

ENVIRONNEMENT

- La société mènera ses activités de manière à respecter les lois, normes et réglementations environnementales applicables.
- La société encourage la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

SYSTÈMES DE GESTION

- La direction communiquera cette Politique à tous les employés. Toute politique locale doit se conformer aux exigences énoncées dans la présente Politique.
- Le système de gestion doit comprendre des pratiques permettant d'enquêter, de traiter et de répondre aux préoccupations des employés en ce qui concerne le respect de la présente Politique. La société s'abstiendra de prendre des mesures disciplinaires ou de pratiquer toute autre forme de discrimination à l'encontre d'un employé qui fournit de bonne foi des informations concernant le respect de la présente Politique par la société.
- La direction examinera périodiquement l'adéquation, la pertinence et l'efficacité continue des systèmes mis en œuvre pour répondre aux exigences de la présente Politique. La société mettra en œuvre les actions correctives appropriées pour traiter toute non-conformité majeure identifiée.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

- La société évaluera périodiquement certains fournisseurs et sous-traitants sur leur capacité à démontrer qu'ils se conforment de manière substantielle à cette politique, sous réserve des règles et coutumes locales.
- La société conservera des preuves raisonnables du respect de cette Politique par les fournisseurs et les sous-traitants qui ont été évalués, dans le respect des règles et des coutumes locales. Ces preuves peuvent comprendre des formulaires de certification, des questionnaires écrits, des inspections ou d'autres documents appropriés.